

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

Unipop Sierre

Date : 23 avril 2026

Lieu : Sierre

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte et les participants sont accueillis.

- **Présidente de séance :** Mme Ephanie Sacramento
- **Secrétaire de séance :** Mme Sabine Giammarresi-Mabillard

Monsieur Mathieu Pernet, directeur de Université Populaire Valais Romand (ci-après UPVR), est mentionné comme intervenant/participant.

2. Présentation du projet d'association

Le projet vise à relancer l'UNIPOP à Sierre, suite à la dissolution de la section précédente après la période Covid.

L'objectif principal est la constitution d'une nouvelle association répondant à une attente manifeste du public, avec des retours très positifs.

Les activités envisagées, ainsi que les valeurs et la vision de l'association, sont présentées. L'association L'UP de Sierre a pour but idéal de promouvoir la formation des adultes, sous les formes les plus diverses, dans un concept de formation permanente et se spécialise dans la formation des compétences de base. L'association s'inscrit d'autant plus dans une démarche de transmission de savoirs, de culture et de création de lien social.

3. Lecture et adoption des statuts

Les statuts sont présentés à l'assemblée.

Après discussion, aucune modification n'est apportée.

Décision :

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Un cahier des charges est transmis pour prise de connaissance.

4. Élection des membres du comité

Les membres suivants sont élus :

- **Mme Ephanie Sacramento :** Présidente, co-administratrice
- **Mme Sylvie Sarrasin :** Co-administratrice, en charge de la trésorerie, de la planification et du suivi des cours



- **M. Eric Bovisi** : Responsable pédagogique, de la planification et du suivi des cours
- **Mme Sabine Giammarresi-Mabillard** : Membre du comité, support transversal
- **M. Matthieu Pernet** : Membre invité non-permanent (rôle de représentation, participation estimée à 5 interventions par an)

Décision :

Les membres sont élus à l'unanimité.

Les personnes élues déclarent accepter leur fonction.

5. Fixation du siège social

Le siège social de l'association est fixé à **Sierre**.

L'association privilégie une organisation digitalisée (inscriptions par e-mail).

Une solution postale (case postale) est envisagée.

Des réflexions sont en cours concernant :

- l'attribution d'un lieu pour le siège
- la planification des cours
- l'organisation et l'utilisation de salles disponibles dans les dispositifs urbains

6. Ouverture d'un compte bancaire

Il est décidé d'ouvrir un compte bancaire auprès de la Raiffeisen de Sierre.

- **Signature collective à deux** : Mme Ephanie Sacramento et Mme Sylvie Sarrasin

Le rôle de la trésorière inclut :

- le suivi des inscriptions
- le suivi financier
- l'établissement de comptes réguliers et du bilan annuel
- le contrôle des paiements
- les rappels en cas de non-paiement

7. Détermination des ressources

- **Cotisations** : aucune cotisation n'est prévue pour les quatre prochaines années

Des subventions sont évoquées :

- Commune de Sierre : montant indicatif de CHF 3'000.–
- Subvention cantonale : montant fixe de CHF 1'500.– par section



8. Formalités administratives

Mme Sylvie Sarrasin et Mme Ephanie Sacramento sont désignées pour effectuer les démarches administratives (déclaration, inscription, etc.).

9. Informations complémentaires et échanges

- Le réseau UPVR compte plusieurs sections, y compris à présent celle de Sierre;
- L'UPVR continue à disposition pour accompagner le développement (choix des cours, thématiques, etc.);
- Plusieurs.e.s vérificatrices et vérificateurs de comptes sont actuellement à disposition;
- Les autres sections sont en croissance positive.

Il est rappelé que l'association fonctionne sur une base bénévole.

10. Liste des personnes présentes

- Ephanie Sacramento
- Sabine Giammarresi-Mabillard
- Sylvie Sarrasin
- Eric Bovisi
- Matthieu Pernet
- Michel Loutenbach
- Carolina Solare
- Annette Kolder
- Deniz Dräyer
- Licia Puleio
- Monica Andrei
- Fabienne Bouchez

11. Clôture de la séance

La séance est levée après les échanges et la conclusion de l'ordre du jour.

Fait à Sierre, le 23 avril 2026

La Présidente :
Ephanie Sacramento



La Secrétaire de séance :
Sabine Giammarresi-Mabillard



